

Présents : BELLAMY M.J. RAMEIX S. FLEURY T. FONTAINE G. GARNIER H. GOURDEAU E. DUTOUR M.P. LIDDELL C. PELTIER S. MICHOT T. SONNEVILLE-COUBE B. BARDET S. VALLET S. BELLAMY J.P.

Absents : RICHARD A. a donné pouvoir à GOURDEAU E. ;

~~

Madame le Maire :

✓ Rappelle qu'il y a lieu de prendre une décision concernant le site de l'ancienne coopérative. Les terrains sont situés en zone Ua au PLU, destinés à l'urbanisation. Il y a des demandes régulières de terrains à bâtir. Les installations ne sont pas sécurisées et aucune proposition concrète pour le devenir de ce site. Tant que cette friche industrielle existera, aucun projet ne pourra voir le jour. Par conséquent, elle propose de déposer un dossier auprès de l'Etat pour solliciter une aide dans le cadre du fonds pour le recyclage des friches, pour raser le site (sauf la gare) et disposer de la surface soit 23 723 m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote par 1 voix contre - 0 abstention et 14 voix Pour, démolir le site et autorise le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat.

✓ Après que B. Sonnevillle-Coupé ait relaté l'état d'avancement des travaux de l'ancienne trésorerie ainsi que la fin des travaux programmés pour fin mars 2022, Mme le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des bureaux pour les professions paramédicales. Le mobilier pour la salle d'attente sera fourni ainsi qu'un tableau d'affichage. 3 sur 4 bureaux sont retenus à ce jour par l'ostéopathe, la sophrologue et la réflexologue. Comme évoqué, les tarifs sont calqués sur ceux de la maison de santé pluridisciplinaire pratiqués par la Communauté de Communes. Le conseil accepte les tarifs suivants : Location bureaux : 3.26 €/m² (indexation chaque année selon l'ILAT publié par l'INSEE) avec proratisation des surfaces des parties communes.
Charges : 5.70 €/m² (ajustées en fin d'année en fonction des dépenses réelles)

Le Conseil Municipal :

✓ Accepte d'inscrire la Rue de la Gruche (du carrefour de la VC n°49 jusqu'à la VC n°1 Rue de Vaonnet) dans le tableau de classement de la Voirie Communale. Cette voie qui s'étend sur 1370 mètres portera le N° 50.

✓ Suite à la demande de M. Mickael Julien, le conseil municipal propose une convention de location avec « LE CHAPLIN » pour l'utilisation de la salle de l'étang du 1^{er} juin au 30 septembre 2022. Le loyer est fixé à 800 €/mois sans les charges (eau + électricité) ; à condition de ne pas utiliser le site le jour du 14 juillet et le 21 juillet pour le marché des producteurs.

B. Sonnevillle-Coupé relate l'avancement des travaux de l'ancienne gendarmerie 25 Avenue Aristide Gigot. Il propose d'installer une chaudière neuve compte tenu de la vétusté de l'ancienne. Cette plus-value fera l'objet d'une modification du marché. Le conseil accepte.

Concernant la salle cantonale, il rappelle les problèmes de chauffage liés à la centrale de traitement d'air. Suite à la présentation du devis Migeon, le conseil lui demande de s'informer quant à la possibilité d'installer une climatisation.

J.P. Bellamy informe :

- des travaux de voirie réalisés rue de la Gruche et Grande Fête
- des travaux sur le réseau d'eau potable à Beaulieu
- de l'appel d'offres concernant la RD347, Rue des Deniers et tourne à gauche, en cours
- du lâcher de truites à l'étang programmé le 15 avril prochain
- des démarches concernant le feu d'artifice du 14/07

E. Gourdeau :

- demande qui sera présent à l'occasion de la journée PCS prévue le 12/03/2022
- fixe une matinée verte le 9/04/2022
- présente un devis pour la réfection des lettres sur le monument aux morts et un devis pour l'installation d'une boîte à clefs pour l'utilisation du court de tennis
- informe des plantations et évacuation des arbres abattus ainsi que
- du rendez-vous avec les bénévoles de la bibliothèque fixé le 19/02/2022 à 12 h 00.

M.J. Bellamy informe :

- De l'ouverture d'une brasserie au 32 Avenue Aristide Gigot portée par C. Calvez et sa belle-sœur, en avril/mai 2022
- De la présentation prochaine en visioconférence de 2 médecins présentés par Auxilia Recrutement
- Du courrier reçu de Marie Lebrun, adjoint délégué à la culture et au jumelage, à la mairie d'Aumetz, qui propose une rencontre avec 2 élus de chaque commune concernée par le jumelage le week-end de la pentecôte pour évoquer la reprise du jumelage.

S. Bardet demande des nouvelles du marché hebdomadaire. M.J. Bellamy informe que la maraîchère cesse l'activité aux Trois-Moutiers.

S. Rameix annonce que l'association Force Center 86 va accueillir les 3 et 4 décembre prochain les ¼ de final qualificatif pour le championnat de France FSFA.

- ✓ Le conseil municipal prend connaissance de diverses informations

Séance levée à 22 h 55